

## COMMUNE DE CERVON

### Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020

L'an 2020, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Cervon, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes : Marie- Agnès CORDILLOT, GUDIN Michelle, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, Alexandra TAUPIN, MM. Pascal BERTIN, Nicolas BOITEUX, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT JOST, Baptiste TAUPIN,

**Absent ayant donné délégation :** Mme Christelle NICOLAS à M Fabien SANSOIT

**Absents :**

#### **I. Accueil des nouveaux conseillers**

La séance a été ouverte sous la présidence de M Fabien SANSOIT, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Madame Alexandra TAUPIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### **II. Election du maire**

##### Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour

de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M Jacques MARTIN et M Yves PETRE.

#### Déroulement de chaque tour de scrutin

Le président a constaté que chaque conseiller municipal a déposé lui-même un seul bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultats du premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) ..... zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... quinze
- f. Majorité absolue ..... huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS ( dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En Chiffres	En toutes lettres
SANSOIT Fabien	15	quinze

#### Proclamation de l'élection du maire

M Fabien SANSOIT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **III. Détermination du nombre d'adjoints**

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **IV. Election des adjoints**

#### Résultats du premier tour de scrutin pour le 1<sup>er</sup> adjoint.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quatorze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... zéro

- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) ..... un  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... quatorze  
 f. Majorité absolue ..... huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS ( dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En Chiffres	En toutes lettres
MARTIN Jacques	14	quatorze

Résultats du premier tour de scrutin pour le 2<sup>ème</sup> adjoint.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quatorze  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... zéro  
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) ..... un  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... quatorze  
 f. Majorité absolue ..... huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS ( dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En Chiffres	En toutes lettres
PETRE Yves	14	quatorze

Résultats du premier tour de scrutin pour le 3<sup>ème</sup> adjoint.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quinze  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... zéro  
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) ..... zéro  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... quinze  
 f. Majorité absolue ..... huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS ( dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En Chiffres	En toutes lettres
HALM Charles	15	quinze

Proclamation des Adjoints

- 1<sup>er</sup> adjoint : Jacques MARTIN
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Yves PETRE
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Charles HALM

**I. Délégation du maire aux adjoints**

Monsieur le Maire, considérant le renouvellement du Conseil Municipal et l'élection des 3 adjoints, propose, pour une bonne administration communale, de donner délégation aux 3 adjoints et à une conseillère municipal, Mme Catherine SAUVAT comme suit :

- M. Jacques MARTIN 1<sup>er</sup> Adjoint : finances et administration générale
- M. Yves PETRE 2<sup>ème</sup> Adjoint : travaux d'entretien d'organisation et suivi des agents
- M. Charles HALM 3<sup>ème</sup> Adjoint : travaux (voirie, bâtiments, patrimoine investissements, ...)
- Mme Catherine SAUVAT Conseillère Municipale déléguée : communication et lien social

### **I. Indemnisation du maire, des adjoints et de la Conseillère Municipale déléguée**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour fixer l'indemnité du Maire, des Adjoints et de la Conseillère Municipale déléguée. Il rappelle les articles L.2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les indemnités des élus. Il donne la valeur de l'indice brut 1027 en vigueur au 1er janvier 2020 et les indemnités brutes auxquelles peuvent prétendre les élus :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **décide de fixer le montant des indemnités du maire, des adjoints et de la conseillère déléguée en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **décide que l'enveloppe totale des indemnités pour l'ensemble des élus serait équivalente à celle correspondante à un maire et deux adjoints.**
- **fixe les taux (taux voté en pourcentage de l'indice terminal) pour chaque élus de la façon suivante :**
  - **Maire 31,72 %**
  - **Adjoints 8,42 %**
  - **Conseillère 4,72%**

### **I. Désignation des délégués Communautaire**

<p><b><u>Commission des finances</u></b></p>	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Yves PETRE Charles HALM Pascal BERTIN Alexandre SAINT JOST Baptiste TAUPIN Marie-Agnès CORDILLOT Monique LANTIER DUCOURET</p>
<p><b><u>Commission des travaux, environnement, patrimoine</u></b></p>	<p>Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Yves PETRE Charles HALM Pascal BERTIN Nicolas BOITEUX Marie-Agnès CORDILLOT Monique LANTIER DUCOURET Christelle NICOLAS Dominique ROY Alexandre SAINT-JOST Catherine SAUVAT Baptiste TAUPIN</p>

<b><u>Commission d'appels d'offres</u></b>	Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Yves PETRE Charles HALM Nicolas BOITEUX Dominique ROY Alexandre SAINT-JOST Baptiste TAUPIN
<b><u>Commission lien social et solidarité</u></b>	Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Marie-Agnès CORDILLOT Michelle GUDIN Monique LANTIER DUCOURET Christelle NICOLAS Catherine SAUVAT Alexandra TAUPIN
<b><u>CCAS</u></b>	Fabien SANZOIT Marie-Agnès CORDILLOT Michelle GUDIN Catherine SAUVAT
<b><u>Commission des fêtes et des cérémonies</u></b>	Fabien SANZOIT Jacques MARTIN Marie-Agnès CORDILLOT Michelle GUDIN Pascal BERTIN Monique LANTIER DUCOURET Christelle NICOLAS Catherine SAUVAT Alexandra TAUPIN
<b><u>Affaires scolaires et cantine</u></b>	Alexandra TAUPIN Christelle NICOLAS
<b><u>Délégués communication (bulletins, site...)</u></b>	Marie-Agnès CORDILLOT Michelle GUDIN Monique LANTIER DUCOURET Christelle NICOLAS Catherine SAUVAT Alexandra TAUPIN
<b><u>Délégués aux affouages</u></b>	Yves PETRE Baptiste TAUPIN

## II. Désignations des délégués et représentants

<b><u>Représentants Communauté de Communes</u></b>	Fabien SANZOIT, Jacques MARTIN, Alexandre SAINT-JOST, Dominique ROY
<b><u>Représentants au SIEEEN</u></b>	Jacques MARTIN Charles HALM
<b><u>Représentants au SIAEP</u></b>	Jacques MARTIN Pascal BERTIN
<b><u>Représentants au fleurissement</u></b>	Jacques MARTIN Marie-Agnès CORDILLOT Michelle GUDIN Monique LANTIER DUCOURET

	Catherine SAUVAT
<b><u>Représentant COS</u></b>	Catherine SAUVAT – Charles HALM
<b><u>Responsables salle des fêtes</u></b>	Michelle GUDIN – Alexandra TAUPIN + Baptiste TAUPIN
<b><u>Délégué à la défense</u></b>	Pascal BERTIN
<b><u>Représentants au Parc Naturel Régional Morvan + GEMAPI</u></b>	Nicolas BOITEUX Christelle NICOLAS Pascal BERTIN

### III. Questions diverses

#### 1) **Point sur ce qui a été fait durant cette période de confinement :**

- Publication d'un bulletin municipal hebdomadaire :
  - remerciements à tous pour la participation et particulièrement à Christelle Nicolas et Thierry Gagnot pour la mise en page
  - les habitants ont apprécié ce lien régulier
  - ce bulletin a permis d'informer sur les règles, les services, etc...
  - ce bulletin a permis de maintenir un lien avec les personnes isolées
  - un prochain bulletin sera fait suite aux nouvelles informations qui seront données prochainement pour le déconfinement
- Appel téléphonique régulier des personnes de plus de 75 ans isolées
  - cela a permis de répondre aux besoins divers (courses, médicaments...)
- Achat de masques
  - achat de 2000 masques jetables pour nos agents (masques FFP2)
  - achat de 1300 masques lavables pour les habitants (2/personne)
  - le cout global de ces masques est de 16 000€ pris en charge à 50 % par l'état.
- Les agents communaux :

Ils ont été placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) dès le 16 mars.

Reprise le lundi 4 mai dernier, pour l'agent qui est en charge des espaces verts et de l'entretien des bâtiments communaux. La charge de travail est très importante et il faut palier au plus urgent : aménagement des écoles, entretien minimum.

Réouverture de la mairie les mardis, jeudis, vendredis et samedis matin au public et sur rendez-vous l'après-midi.

L'ATSEM a été placée en autorisation spéciale d'absence pour raison personnelle. Elle doit reprendre son poste au 2 juin prochain

L'adjoint d'animation a repris son poste le 11 mai. Il est chargé de la désinfection des locaux en journée et du nettoyage approfondi de la maternelle jusqu'à nouvel ordre.
- Les écoles :

Elles accueillent les enfants de grande section, CP et CM2 ainsi que les enfants dont les parents ont repris leur travail et n'ont aucune possibilité de les faire garder.

Les autres enfants des niveaux CE1, CE2, CM1 seront accueillis à partir du 2 juin prochain. Un partenariat sera établi avec le centre social

(convention 2S2C) de Corbigny de façon à répartir les groupes d'élèves sur la journée.

L'accueil des enfants, sur tous les temps de la journée, (école, cantine et accueil périscolaire) est organisé de façon à respecter les règles sanitaires actuelles conformément au protocole de l'Education Nationale.

L'entreprise Bonnot assure la désinfection quotidienne de l'école élémentaire.

- Remboursement sur loyer :

La locataire du studio a demandé l'autorisation d'effectuer quelques travaux d'entretien sur sa clôture en bois. Ces travaux sont à la charge de la mairie en temps normal. La locataire a acheté du matériel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour déduire la somme de ces achats (70€) sur son prochain loyer.**

1) Les décisions à prendre au cours des prochaines semaines :

- Etablir un programme des travaux de l'année à prévoir au budget 2020 :

- voirie, fossés – demande de devis
- aménagements

- Entretien et fleurissement du bourg et des hameaux

Le retard pris pendant le confinement n'est pas rattrapable par notre seul agent. Il faudra envisager le recrutement d'un deuxième agent remplaçant ou l'intervention d'une entreprise privée.

- L'entretien du cimetière est urgent. Plusieurs solutions sont envisagées et seront vues en commission des travaux :

- faire un chantier participatif ouvert aux habitants de la commune
- faire intervenir le chantier d'insertion ou une entreprise
- Il faut envisager un aménagement à plus long terme qui facilite l'entretien de ce lieu. Actuellement, depuis l'arrêt de l'utilisation de pesticides, il faut 5 jours à deux agents pour biner le cimetière et recommencer toutes les trois semaines. L'enherbement, cimenter les espaces entre les tombes pour éviter les pousses d'herbe sont des pistes à approfondir.

- Rénovation de notre système incendie

- poursuivre ce qui avait été commencé en aménageant les accès et les équipements pour chaque hameau (bâche incendie, accès aux cours d'eau et aux réserves)

- Rénovation de la salle du conseil municipal :

- finir les travaux commencés en décembre 2019, ameublement (armoires ignifugées pour l'état civil) et finitions.

- Le Maire informe qu'un des conteneurs à verre a brûlé jeudi après-midi au PAV. Le service déchets de la Communauté de Communes TANNAY BRINON CORBIGNY doit enlever l'ancien et en installer un nouveau. Une plainte a été déposée.
- Logements communaux :  
Monsieur le Maire informe que le logement communal sis rue des Tuileries sera prochainement loué à une famille de Cervon. Le tarif conventionnés est de 4,82€/m<sup>2</sup> soit un total mensuel de 388,84€

Le logement de l'ancienne poste sera loué lui aussi à partir du mois de juin à une nouvelle famille au tarif de 480€/mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la location des deux logements et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces affaires.**

Date des prochaines réunions :

- Commission des travaux le samedi 30 mai à 8h30
- Commission des finances le mercredi 3 juin à 20h00
- Commission communication le vendredi 5 juin à 18h00

La séance est levée à 20h30